



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01259

Numéro SIREN : 513 965 954

Nom ou dénomination : 2B DG

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2017 sous le numéro de dépôt 2157

# Comptes Annuels

RECEPTION  
GTC AIX  
03 AVR. 2017

RECEPTION  
GTC AIX  
18 AVR. 2017

**2BDG**  
**RES LE CHAMBORD BAT H**  
**AVENUE RENE CASSIN**

**13100 AIX EN PROVENCE**

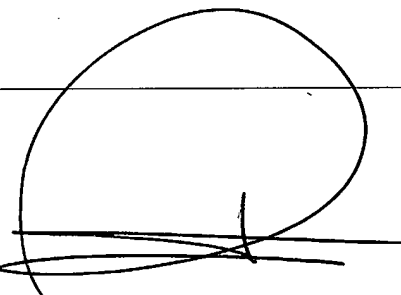
**Bilan du 01/01/2015 au 31/12/2015**  
**Durée 12 mois**

**No SIRET 51396595400029**  
**Code NAF 4399C**

Document établi par :

**Cabinet 1**

Tel.  
Fax.  
Siret

  
Certifié conforme à l'original

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012015** et clos le **31122015** Régime simplifié d'imposition   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Régime réel normal   
 Si PME innovante   
 Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration SIE MARIIGNANE BP 218 39 AV MARIUS RUINAT 13723 MARIIGNANE CEDEX		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
<b>A IDENTIFICATION</b>		<b>B ACTIVITE</b>	
Identification du destinataire 2BDG RES LE CHAMBORD BAT H AVENUE RENE CASSIN 13100 AIX EN PROVENCE		Activités exercées (souligner l'activité principale): <b>TRAVAUX DE MACONNERIE GENE</b> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		651      330847      51396595400029 Insp. IFU      N° dossier      N° Siret	

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15%		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)		
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)		Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		
	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quinquies		
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>							

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**  
 Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
 - Professionnel de l'expertise comptable :  
 - Conseil :  
 - CGA :  
 - N° d'agrément du CGA

A AIX EN PROVENCE, le .....  
 Signature et qualité du déclarant  
**BARBERIS LUDOVIC**      **PRESIDENT**



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **2BDG**  
et Date de clôture de l'exercice **31122015**

**H** **DIVERS**

**NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

**ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C, au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 15 %  
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

**MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice**

**MVL imputée sur les PVL de l'exercice**

**MVL réalisée au cours de l'exercice**

**MVL restant à reporter**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>					
Adresse de l'entreprise : <b>RES LE CHAMBORD BAT H</b>		13100 AIX EN PROVENCE					
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * <input type="text" value="51396595400029"/>							
		Exercice N, clos le. <b>31122015</b>					
		N-1 <b>31122014</b>					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	225	AC	225	225
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	<b>225</b>	BK	<b>225</b>	<b>225</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		7 218
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	27 200	BY	27 200	34 592
		Autres créances (3)	BZ	2 080	CA	2 080	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	4 396	CG	4 396	7 441	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>33 675</b>	CK	<b>33 675</b>	<b>49 250</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	<b>33 900</b>	1A	<b>33 900</b>	<b>49 475</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Classe de réserve de propriété: *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>2BDG</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....8.000..... )	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	(61 157)	(12 772)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(141 601)</b>	<b>(48 385)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>(194 758)</b>	<b>(53 157)</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	10 351	11 676
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 141	10 048
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 228	80 909
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	184 939	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>228 659</b>	<b>102 632</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>33 900</b>	<b>49 475</b>	
<b>RENOVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	228 659	102 632	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	121 783	FH		FI	121 783	418 675	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	121 783	FK		FL	121 783	418 675	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	121 784	418 676
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 638		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	7 218	23 776	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	94 596	439 166	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	444	998	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE				
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	103 896	463 940	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	17 888	(45 265)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	25		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	25		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(25)		
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	17 864	(45 265)	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>2BDG</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	159 465	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	159 465	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(159 465)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>121 784</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>263 385</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(141 601)</b>	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités et amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		159 465		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>2BDG</b>										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>								CZ	225	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>								KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants		L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants		M1				KM		KN		KO				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS		KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX					
	Matériel de transport *						KY		KZ		LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD					
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>								LN		LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
Autres participations								8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>								LQ		LR		LS				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>								ØG	225	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
										par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>								IN		CØ		DØ	225	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>								IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR				MD		ME		MF				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS				MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU				MM		MN		MO				
		Matériel de transport		IV				MP		MQ		MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS		MT		MU					
	Emballages récupérables et divers *		IX				MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF	
	<b>TOTAL III</b>								IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations								1Ø		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés								11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières								12		2E		2F		2G		
<b>TOTAL IV</b>								13		NJ		NK		2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>								14		ØK		ØL	225	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **2BDG**Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts ( col. 1 - col. 2 ) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2BDG** Néant \*

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>		QU	QV	QW	QX
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	ØP	ØQ	ØR

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **2BDG** Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	27 200		27 200				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	880		880			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 200		1 200				
	Charges constatées d'avance			VS							
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>29 280</b>	VU	<b>29 280</b>	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus d' 1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	11 141		11 141				
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 799		20 799					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 429		1 429					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	10 351		10 351				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	184 939		184 939				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		<b>TOTAUX</b>		VY	<b>228 659</b>	VZ	<b>228 659</b>				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		10 351	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122015</b>		
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	159 465		Charges financières (art.212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Moins-values nettes a long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								<b>TOTAL I</b>	<b>159 465</b>	
<b>II. DEDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )							
					2A					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.									
	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
								<b>TOTAL II</b>	<b>141 601</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		XI	déficit ( II moins I )			<b>17 864</b>		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								<b>17 864</b>		
<b>RESULTAT FISCAL BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN				<b>0</b>		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>2BDG</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	57 592	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	17 864	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	39 728	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	39 728	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(12 772)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(48 385)		Dividendes	- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE									
					Report à nouveau		ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(61 157)</b>			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			<b>(61 157)</b>						
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>																
										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS											
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance				YT	79 890		435 840								
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8	600		XQ	600										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	4 753		190								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	9 353		3 135								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>94 596</b>		<b>439 166</b>								
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	444		998							
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z											
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>444</b>		<b>998</b>									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	16 192		170 790								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	16 373		33								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2015) *				ØB											
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS											
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0				YP											
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%							
- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL							
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO							
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	19%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )	( C )		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2BDG**

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+ ③+ ④- ⑤- ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5%(1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>2BDG</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012015</b>		et clos le : <b>31122015</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		121 783
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>		<b>121 784</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		1 638
Variation de stocks (marchandises)	OO		7 218
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( droits de douane compris )	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		93 996
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>		<b>102 852</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
<b>Calcul de la Valeur Ajoutée</b>	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>OG</b>	<b>18 932</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)		<b>SA</b>	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		<b>HR</b>	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**17** **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5** N° SIRET **5 | 1 | 3 | 9 | 6 | 5 | 9 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **2BDG**

ADRESSE ( voie ) **RES LE CHAMBORD BAT H AVENUE RENE CASSIN**

CODE POSTAL **13100** VILLE **AIX EN PROVENCE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<b>4</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<b>80</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **MME** Nom patronymique **BARBERIS** Prénom(s) **TRAMONI**

Nom marital **BARBERIS** % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **20**

Naissance : Date **04021951** N° département **2A** Commune **SARTENE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° [ ] Voie **LE MAS PROVENCAL CHEMIN DES MURIERS**

Code postal **13620** Commune **CARRY LE ROUET** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MR** Nom patronymique **D ANCONA** Prénom(s) **JEAN CLAUDE**

Nom marital [ ] % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **20**

Naissance : Date **19091962** N° département **13** Commune **ARLES** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **1** Voie **IMPASSE DES ROSES**

Code postal **13220** Commune **CHATEAUNEUF LES MARTIG** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

2/2 (1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 5** N° SIRET **5 | 1 | 3 | 9 | 6 | 5 | 9 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **2BDG**

ADRESSE ( voie ) **RES LE CHAMBORD BAT H AVENUE RENE CASSIN**

CODE POSTAL **13100** VILLE **AIX EN PROVENCE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **4**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **80**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN ( si société établie en France ) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **MR** Nom patronymique **GALASSO** Prénom(s) **GILLES**  
Nom marital [ ] % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **20**  
Naissance : Date **22031970** N° département **84** Commune **AVIGNON** Pays **FRANCE**  
Adresse : N° **1** Voie **BIS CHEMIN CALENDAL**  
Code postal **13960** Commune **SAUSSET LES PINS** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MR** Nom patronymique **BARBERIS** Prénom(s) **LUDOVIC**  
Nom marital [ ] % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **20**  
Naissance : Date **27101975** N° département **2A** Commune **AJACCIO** Pays **FRANCE**  
Adresse : N° [ ] Voie **AVENUE RENE CASSIN RES LE CHAMBORD BAT H**  
Code postal **13100** Commune **AIX EN PROVENCE** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1/0 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 5

N° SIRET 5 | 1 | 3 | 9 | 6 | 5 | 9 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2BDG

ADRESSE ( voie ) RES LE CHAMBORD BAT H

AVENUE RENE CASSIN

CODE POSTAL 13100

VILLE

AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2900-SD  
(2016)

Formulaire obligatoire  
Art. 46 quater-0 BA  
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT  
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	2BDG	N°Siret	51396595400029
Adresse	RES LE CHAMBORD BAT H AVENUE RENE CASSIN 13100 AIX EN PROVENCE		

**I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE**

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice <sup>(1)</sup>	(c)	(194 758)
Ratio d'endettement = (a) x [ 1,5 x (c) / (b) ]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice <sup>(2)</sup>	(e)	17 864
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [ (e) + (f) + (a) ]	(g)	4 466
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	4 466
<b>FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i)</b> [ Si (j) < 150 000 euros indiquer 0 ]	(j)	0

**II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES**

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice <sup>(3)</sup>	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote <sup>(4)</sup> = (l) x 5%		(m)	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)		(n)	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [ si (o) < 0, indiquer 0 ]		(o)	4 466
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice <sup>(5)</sup>		(p)	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) <sup>(6)</sup>		(q)	

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf 6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf. 14ème alinéa de l'article 223B du CGI).

## **2BDG**

SAS au capital de 8.000 euros  
Siège social : Rés. Le Chambord BAT H  
13100 AIX EN PROVENCE  
513965954 RCS AIX EN PROVENCE

\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 30 JUIN 2016</b></p>
--

L'an deux mille quinze,  
Le 30 juin à 19h  
Au siège social de la société, Résidence Le Chambord - Bât H -  
13100 AIX EN PROVENCE

Les associés de la SAS 2BDG se sont réunis en Assemblée générale annuelle.

Sont présents :

1. Monsieur Ludovic BARBERIS
2. Monsieur Jean Claude D'ANCONA
3. Monsieur Gilles GALASSO

Est représentée :

4. Madame Françoise BARBERIS

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Ludovic BARBERIS préside la réunion en sa qualité de représentant légal.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Constatation de la perte de la moitié du capital

*CS*  
*2017 13 1017*

- Décision de la poursuite d'activité
- Pouvoirs en vue des formalités

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- Rapport de gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par la loi et les statuts, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte. Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

- **Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé :**

Il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.

Handwritten signature and initials, possibly "GK" and "M/S/B".

**- Conventions conclues au cours des exercices précédents :**

Il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 141.601 euros, que les associés décident d'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui présente un nouveau solde de 202.758 euros.

**Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la société s'établiront de la manière suivante:**

- **capital social : 8.000 euros,**
- **report à nouveau : - 202.758 euros,**
- **soit des capitaux propres de - 194.758 euros.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et donc de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du

GG  
JED

procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

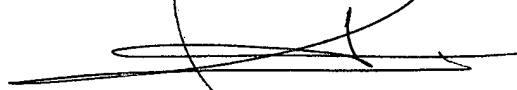
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Fait à Aix en Provence, le  
En six exemplaires originaux.

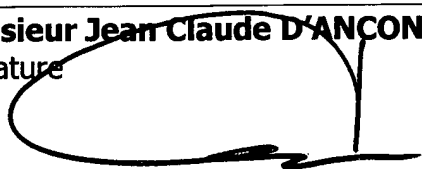
**Monsieur Ludovic BARBERIS**  
Signature



**Madame Françoise BARBERIS, représentée**  
Signature



**Monsieur Jean Claude D'ANCONA**  
Signature



**Monsieur Gilles GALASSO**  
Signature

